

## **Communiqué de presse Concernant les répercussions du soutien à la production des œuvres cinématographiques**

Le Centre Cinématographique Marocain a suivi avec attention les informations relayées par la presse et les réseaux sociaux, portant principalement sur une lettre anonyme, non signée, adressée au Directeur du Centre Cinématographique Marocain, et mettant en cause les décisions de la Commission d'aide à la production des œuvres cinématographiques.

À cet égard, le Centre Cinématographique Marocain informe l'opinion publique de ce qui suit :

- Le Centre Cinématographique Marocain n'a reçu, à la date de publication du présent communiqué, aucune correspondance à ce sujet, que ce soit par le biais de son bureau d'ordre ou de sa messagerie électronique. Il a pris connaissance des éléments de cette affaire, à l'instar de l'ensemble des acteurs du secteur cinématographique, à travers ce qui a été relayé par la presse et les publications sur les réseaux sociaux ;
- Le Centre Cinématographique Marocain déplore fermement son implication dans un conflit pouvant être assimilé à un règlement de comptes entre professionnels ;
- La Commission d'aide à la production des œuvres cinématographiques est une Commission indépendante, composée de personnalités reflétant la diversité culturelle et intellectuelle dont jouit le Maroc. Elle opère dans le cadre d'un dispositif de soutien public intégré et cohérent, scrupuleusement respecté par la Commission lors de l'examen des dossiers. Ce dispositif est, par ailleurs, soumis annuellement au contrôle de l'Inspection Générale des Finances, ainsi qu'à celui des autres institutions de gouvernance .

